

08 juil 2022 -16:55

Appartient à [Conseil des ministres du 8 juillet 2022](#)

## AFSCA : reconnaissance de la grippe aviaire de type H5 comme un incident imprévu

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres reconnaît l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène de type H5 comme un incident imprévu de sorte que l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) puisse augmenter son budget de gestion de crise de deux millions d'euros en 2022, en provenance des réserves de l'agence.

Depuis octobre 2020, l'Europe est confrontée à des infections par des virus de la grippe aviaire H5 hautement pathogènes chez les volailles commerciales, les oiseaux de compagnie et les oiseaux sauvages.

L'ampleur de l'épidémie actuelle est sans précédent. Depuis un an et demi, la maladie n'a jamais cessé de circuler, alors qu'avant 2020, elle était saisonnière et les infections étaient presque exclusivement constatées à la fin de l'automne et en hiver. En raison de leur caractère hautement pathogène, ces virus provoquent rapidement des symptômes graves et une mortalité importante dans les poulaillers et les élevages des détenteurs particuliers touchés.

Dans l'Union Européenne, plus de 68 millions de volailles ont déjà été tuées et détruites entre octobre 2020 et septembre 2021. Notre pays n'a pas été épargné non plus. Entre novembre 2020 et avril 2022, au total, plus de 520.000 volailles et oiseaux ont dû être tués. Les sites concernés doivent alors être entièrement et soigneusement nettoyés et désinfectés, de manière à ce que tout virus de la grippe aviaire présent soit détruit avant que l'élevage avicole concerné puisse reprendre ses activités.

L'épidémie doit être reconnue par le Conseil des ministres comme un événement imprévu, comme le stipule l'arrêté royal du 10 novembre 2005. Une fois autorisé, l'AFSCA prend en charge à partir de ses réserves la totalité des coûts opérationnels des activités d'élimination, de surveillance et de testing, ce qui génère des coûts de fonctionnement considérables et imprévus. Ces réserves seront restaurées dès que possible après la fin de l'épizootie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Julien Barreau

Porte-parole (FR)

[julien.barreau@clarinval.belgium.be](mailto:julien.barreau@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)